



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 6 294 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la musique a un impact certain sur la réussite scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la musique contribue à l'amélioration de la concentration chez les enfants;

CONSIDÉRANT QUE la musique amène des effets positifs chez les enfants plus jeunes, car les comptines et les chansons aident à leur développement dans le langage et le sens rythmique;

CONSIDÉRANT QUE la musique contribue au développement de la personnalité;

CONSIDÉRANT QUE la musique permet aux jeunes de s'exprimer, particulièrement à certaines étapes de leur développement pendant lesquelles ils peuvent vivre des difficultés de communication;

CONSIDÉRANT QUE la musique permet de découvrir d'autres univers, d'autres cultures et, par le fait même, elle permet ainsi une ouverture sur le monde;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement du Québec que tous les enfants du Québec suivent obligatoirement, lors du cycle primaire, un minimum de 100 heures de cours de musique données par un spécialiste de la discipline.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Véronique Hivon, députée de Joliette

Date de signature de l'extrait